

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Golbey
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	2025-010
Date de mise en ligne :	Le lundi 26 mai 2025 à 10:50:01
Date de clôture :	Le vendredi 20 juin 2025 à 10:00:00
Titre :	MARCHE D'ETUDES DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES
Descriptif :	La commune souhaite réaliser une salle pluriactivités multifonctionnelle permettant d'accueillir : • Des compétitions sportives officielles de basket, handball, volley etc, ainsi que d'autres sports pour les associations locales (capacité de 2 000 à 2500 personnes en mode sport). • Des spectacles de tout type (capacité de 2 500 à 3 000 personnes). • Des événements divers tels que des conférences, examens, réunions, salons, expositions etc...

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
[27/05/2025 à 13:41:22] Bonjour, Si nous lisons bien l'article 2.6 du Règlement de la Consultation, il semble indiquer qu'un cotraitant ne peut pas être membre de plusieurs groupements. Pouvez-vous nous confirmer ce point ? N'est-il vraiment pas possible d'y déroger, pour les cotraitants au moins, en considérant que des compétences rares comme l'acoustique et la scénographie vont considérablement restreindre la concurrence, ce qui pourrait agir en défaveur de la collectivité ? Vous remerciant par avance de votre réponse.

Questions / Réponses

[27/05/2025 18:06:20] Bonjour,

Effectivement, afin de ne pas être trop restrictif, ce point peut être levé et ainsi un cotraitant peut être membre de plusieurs groupements.

Cordialement,
Elodie LEONARD